

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/10-8	Lecture de la Charte de l'élu local, remise de la charte de l'élu local et d'un extrait du code général des collectivités territoriales
Date et heure de la séance	10 avril 2026 à 18h30
Lieu	1 Avenue du Commandant Gabon - Mauriac
Date de la convocation	2 avril 2026
Président de séance	Olivier ROCHE
Secrétaire de séance	Virgile LECLERC
Nombre de délégués en exercice	27
Nombre de délégués présents	26
Nombre de pouvoirs	1
Présents ou représentés	27

Conseillers communautaires présents :

André ARNOULD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Delphine BRU
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
René DUBOURG
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Virgile LECLERC
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

Représenté :

François POUCHOT

Pouvoir donné à :

Alain MALASSAGNE

Absent :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/10-8

Lecture de la Charte de l'élu local, remise de la charte de l'élu local et d'un extrait du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L. 5211-6 et L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la lecture par Monsieur le président de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT ;

Considérant la remise par Monsieur le président d'une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes.

Le Conseil communautaire prend acte :

- De la lecture par Monsieur le président de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT ;
- De la remise par Monsieur le président d'une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 et la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes.

Le secrétaire de séance,

Fait à Mauriac, le 10 avril 2026
Au registre sont les signatures
Le Président,

Virgile LECLERC

Olivier ROCHE